

Après le projet de loi de finances, après la seconde lecture du projet de loi de financement de la sécurité sociale, la majorité sénatoriale vient, pour la troisième fois en peu de jours, de dégainer à nouveau la question préalable pour s'abstenir de débattre lors de la nouvelle lecture du projet de loi « égalité et citoyenneté ».

La commission mixte paritaire ayant échoué, le texte est revenu devant l'Assemblée nationale. Il arrive ensuite devant le Sénat à qui il revient de l'examiner et de le modifier puisque la Constitution prévoit que l'Assemblée nationale peut, lors de la dernière lecture, reprendre les rédactions du Sénat... ce qui ne sera pas le cas car il n'y aura aucune rédaction nouvelle du Sénat.

Je dénonce, pour ma part, cette désinvolture, ce refus de délibérer, de modifier ou d'améliorer les textes.

La droite sénatoriale porte seule la responsabilité de cet « abandon de poste. » Mais cette attitude est préjudiciable au Sénat tout entier.

Jean-Pierre Sueur